

# CONDITIONS GENERALES de VENTES.

## Article 1 : Généralités

AZIMUT INFORMATIQUE est une SARL (AZIMUT INFO), spécialisée dans la vente, l'installation de matériel, la formation, la création de sites internet et le dépannage informatique à domicile ou sur site pour les particuliers et les professionnels.

## Article 2 : Application des conditions générales de vente

Toute intervention d'AZIMUT INFORMATIQUE est soumise aux présentes conditions générales de vente. En conséquence, l'acceptation par le client d'une offre commerciale d'AZIMUT INFORMATIQUE emporte acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve ou restriction.

Ces conditions générales de vente peuvent être soumises à modification sans avis préalable et à la seule discrétion d'AZIMUT INFORMATIQUE.

## Article 3: Conditions générales d'intervention

1- Le client passe commande pour une intervention par téléphone (04.66.82.25.31) ou par mail (contact@azimut-info.fr) auprès d'AZIMUT INFORMATIQUE.

Les deux parties conviennent d'un jour et d'une heure de rendez-vous. Le client s'engage à être présent au jour et à l'heure du rendez-vous convenu avec AZIMUT INFORMATIQUE.

2 - Pour les interventions soumises au tarif horaire, l'unité de temps indivisible est la demi-heure pour les clients particuliers et pour les clients professionnels.

Chaque unité de temps entamée est due entièrement.

3- En cas d'absence lors du rendez-vous, et sauf cas de force majeure, le client s'engage à payer le montant d'une unité de temps majorée des frais de déplacement à AZIMUT INFORMATIQUE.

4- Le prix correspond à une intervention effectuée dans les conditions normales et sur la base des informations communiquées par le client. Chaque travail supplémentaire ou nécessitant un outillage particulier fera l'objet d'un devis à accepter, avant toute réalisation. (Ex: perçage de trous dans le bâtiment).

## Article 4 : Offres de fournitures et de services

1- La commande de l'acheteur est définitive par sa seule signature sur le bon de commande ou devis. Au cas où

l'acheteur annulerait sa commande, les acomptes seront définitivement acquis au vendeur à titre d'indemnité provisionnelle, sans préjudice de tous dommages-intérêts à intervenir.

2- Le délai de livraison souhaité par l'acheteur lors de la signature du bon de commande ne commence à courir qu'à compter du versement de l'acompte.

3-La validation des bons de commande se solde par un acompte d'au minimum 30% de la valeur du devis.

## Article 5 : Devis, Modifications

Les devis fournis par la société AZIMUT INFORMATIQUE sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de 1 mois à compter de la date du devis, sauf mention contraire dans le devis.

## Article 6 : Tarifs

1- Toute somme non payée à l'échéance prévue sur la facture sera majorée d'intérêts de retard équivalents à une fois et demi le taux légal en vigueur plus taxes, par mois ou fraction de mois de retard.

2- Les obligations de livrer et de terminer l'installation, de mettre en service ou de réceptionner l'installation des marchandises sont suspendues de plein droit pour le vendeur sans qu'il lui soit besoin de mise en demeure si l'acheteur n'exécute pas ses obligations de paiement.

Les opérations de vente, de cession, de remise en nantissement, gage, ou d'apport en société du fonds de commerce ou de matériel de l'acheteur rendent automatiquement exigibles toutes sommes encore dues par lui à quelque titre que ce soit au vendeur.

## Article 7 : Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf dans le cas où la marchandise est déclarée immédiatement disponible.

## Article 8 : Conditions générales de livraisons, transports, installations

Si pour quelques causes que ce soient, le vendeur, préalablement aux opérations de montage ou de mise en place, procède à une livraison en une ou plusieurs fois, de tout ou une partie des équipements, matériel et outillage nécessaire à l'installation, ceux-ci se trouvent placés sous la garde et la responsabilité de l'acheteur avec toute conséquence de droit. Cette disposition ne modifie en rien les obligations de paiement de la fourniture et ne constitue aucune innovation.

## Article 9 : Garanties

Le client est informé qu'une demande d'intervention par AZIMUT INFORMATIQUE sur du matériel encore sous garantie entraîne une rupture de la garantie du constructeur auprès duquel le client a acquis ce matériel et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie d'AZIMUT INFORMATIQUE (sauf cas spécifiques de matériels).

1- Le vendeur garantit aux conditions techniques du contrat, le fonctionnement de l'installation exécutée par ses soins, ceux de son personnel, ou ceux d'un professionnel désigné par lui, ses interventions constituant une obligation de moyen et non de résultat.

2- L'intervention d'un tiers sur l'installation rend définitivement caduque toute garantie.

3- Dans le cas où l'installation ne serait pas acceptée ou reconnue conforme aux garanties et conditions spécifiées par le vendeur, l'acheteur devra dans les trois jours qui suivront en faire notification par lettre recommandée.

4- Est exclue la détérioration provenant de la négligence ou du défaut d'entretien par l'acheteur.

## Article 10 : Responsabilité civile

La responsabilité civile du vendeur est, en ce qui concerne ses fournitures, expressément limitée à la garantie ci-dessus définie.

## Article 11 : Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture (loi n°80335 du 12 mai 1980).

## Article 12 : Litiges

En cas de contestations, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Nîmes.

**Pour acceptation des CGV, merci de dater et d'inscrire la mention "Lu et Approuvé".**

**L'acheteur.**

**Le Vendeur.**